

Immunité de juridiction des Organisations internationales et droits des personnels

Il est rare de nos jours qu'une institution politique se saisisse des problèmes de la fonction publique internationale et notamment du droit des fonctionnaires internationaux à accéder à un Tribunal indépendant. C'est ce qu'a fait l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qu'a adopté une recommandation sur l'« Immunité de juridiction des Organisations internationales et droits des personnels ». Cette recommandation a été adoptée en novembre 2017 à la suite du rapport présenté par un parlementaire allemand appartenant au groupe du Parti Populaire Européen M. Volker ULLRICH. La recommandation est adressée au Comité des Ministres de l'Organisation (Organe directeur composé des Ministres des Affaires étrangères des 47 pays membres ou de leurs représentants) lequel a saisi le Tribunal administratif du Conseil de l'Europe d'une demande d'avis. Le rapport rappelle un certain nombre de faits et d'études pertinents et s'appuie sur les conclusions et sur le matériel du Colloque organisé en 2011 à Luxembourg par le Comité des Représentants du Personnel (CRP) des Organisations Coordonnées sur les évolutions de la protection juridictionnelle des fonctionnaires internationaux et européens . Il s'agit assurément d'une affaire à suivre.

Afin d'accéder aux documents cliquez sur le lien suivant: ["Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe"](#).